

La bourse ou... la paix?

Prêtez-vous quelquefois attention aux nouvelles de la bourse?

Si oui, vous avez sans doute remarqué que les parts ont subi une baisse appréciable ces jours derniers. Les pages financières des quotidiens annoncent en grandes manchettes: "Le marché des obligations industrielles a subi une forte baisse dans la séance la plus active de l'année".

La raison de cette dégringolade?

C'est là que l'histoire devient intéressante! C'est là aussi qu'elle devient particulièrement tragique!

Les marchés de la bourse fléchissent parce qu'il y a des lueurs de paix à l'horizon, parce que le nouveau chef de la Russie communiste semble se faire plus conciliant.

En fait, on admet implicitement par là, dans les milieux de la finance internationale, que la fin de la guerre de Corée et le ralentissement possible des préparatifs de défense provoqueraient un affaiblissement de l'activité économique. Ce qui veut dire que la prospérité présente repose sur le fonctionnement de la machine de guerre.

Et l'on verra des gens qui, par ailleurs, se disent de grands civilisés et de parfaits chrétiens se plaindre de ce changement possible dans la vie internationale.

Notre monde économique manque-t-il tellement d'imagination qu'il doit s'appuyer sur des entreprises de démolition pour se maintenir, pour assurer son fonctionnement? Pourtant, ne reste-t-il pas assez de misères à soulager, de maisons à construire, de bien-être matériel et intellectuel à établir?

On le croirait quand l'on voit des gens, et des gens qui détiennent des ficelles, qui ont des influences dans la société, regretter l'époque où l'on tuait, où l'on détruisait.

Le "Financial Post", organe des milieux financiers canadiens, juge même à propos d'entrer en branle pour calmer ces appréhensions et ces craintes.

Dans sa dernière livraison, il commente les derniers événements dans son principal article. Il vise surtout deux points.

D'abord, chez lui comme chez ses amis de la haute finance, un sentiment de peur déguisé devant l'incertitude des événements internationaux. Un conseil de prudence, qui n'est pas inapproprié certes, mais qui, dans les circonstances a l'air fort intéressé.

"Il ne peut y avoir de paix véritable avec les communistes, écrit-il, aussi longtemps qu'ils favoriseront la cruauté et le despotisme et aussi longtemps qu'ils chercheront à renverser nos institutions. Si, aujourd'hui, tous les canons sur tous les fronts où l'Est combat l'Ouest se taisaient, nous serions encore loin d'avoir atteint l'unité, la force militaire et économique essentielles à notre sécurité... Bref, nous avons encore beaucoup à faire avant que notre sécurité soit raisonnablement assurée, avant que nous puissions nous passer de lourds budgets militaires, avant que nous puissions espérer de vivre dans un monde de paix véritable".

C'est là tout de même une pressante invitation à pousser encore, à pousser toujours la fabrication des armements. C'est un point sur lequel nous ne pouvons être entièrement d'accord. Il est beaucoup trop tôt pour juger de la bonne foi de la Russie soviétique, c'est entendu. Mais, il y a deux choses à retenir: d'une part, si nous accroissons sans cesse les armements, est-ce que l'Ouest ne sera pas tenté un jour de s'engager dans la guerre; d'autre part, mieux vaut mettre fin de suite à la guerre de Corée, si l'entente est possible. C'est ainsi, en tout cas, que pense le Vatican.

Pour être juste pour le "Financial Post", il nous faut dire que nous sommes d'accord avec sa deuxième proposition. Dans le but d'encourager ceux qui s'inquiètent à la vue des événements actuels, le journal signale que le Canada a un bel avenir devant lui et il cite quelques exemples.

Et le journal conclut: "Si l'on pouvait arriver à la paix — du moins dans une certaine mesure — alors nous pouvons nous atteler à la vraie tâche de rendre possible de meilleures conditions de vie pour bien des gens dans beaucoup de parties du monde, et, si nous administrons bien nos affaires, de connaître nous-mêmes la prospérité en ce faisant".

A condition que des intentions absolument égoïstes ne prédominent dans ces derniers propos du Financial Post, nous les acceptons volontiers. Car, ne lisait-on pas dans le dernier mémoire de la C.T.C.C. au gouvernement fédéral: "S'il était possible que les sommes énormes qui sont dépensées dans la guerre de Corée fussent consacrées au relèvement social et économique des pays pauvres et peu développés, il semble que les chances de maintenir et d'affermir la paix entre les peuples seraient sensiblement accrues".

C.T.C.C.



VOL. XXIX — No 14

Montréal, 10 avril 1953

Le péril du jour c'est la lassitude

Dans son message de Pâques, le Saint-Père nous demande de ne pas nous laisser "tanner" par les difficultés — Il nous souhaite la joie, la paix et l'amour fraternel — Attention particulière aux "pauvres, aux malades, à ceux qui souffrent"

Dans son court message de Pâques, dont nous reproduisons au complet le texte, le Pape Pie XII nous a mis en garde, dimanche dernier, contre un danger auquel nous ne songeons peut-être pas souvent: le danger de la lassitude, c'est-à-dire le danger de nous "tanner" en chemin et de ralentir notre action au lieu de la poursuivre avec énergie.

Cet avertissement semble particulièrement opportun pour des syndiqués dont l'action est en butte à toutes espèces de difficultés et qui risquent à cause de cela, de se relâcher.

Voici le texte de ce message, plus éloquent dans sa simplicité que tous les commentaires:

"De tout coeur, nous faisons monter vers le Dieu tout-puissant, "qui abaisse et qui élève", l'hymne de la reconnaissance pour nous avoir donné de vous embrasser à nouveau du regard des yeux et de l'esprit, chers fils de Rome et du monde, du haut de cette loggia, au jour solennel de la Résurrection et de l'allégresse chrétienne.

"En vous et dans l'Eglise entière, frémissante ici d'apostoliques expansions et là enchaînée pour son honneur, nous voyons avec émotion la gloire du divin ressuscité: "Gloriam vidi Resurgentis".

"Le mystère de Pâques vous annonce, aujourd'hui comme toujours, le mystère de la vie qui triomphe de la mort, à condition que la vie puise en Dieu sa norme et sa destinée. Vécue

contre Dieu ou dans l'ignorance de Dieu, toute vie, même remarquable par les oeuvres et la puissance, est un éclair stérile dont aucune mémoire posthume ne peut ranimer la flamme. Elle est vouée dans l'au-delà à une résurrection de condamnation (Jean 5, 29). Toute vie humble au contraire, si elle est vécue en Dieu, est une semence de réalités sublimes, une symphonie éternelle, que la mort ne brise pas, mais épanouit, et, sur la terre où tout passe, elle est un message de vie immortelle.

Des oeuvres de vie et non pas de mort

"Pour le moment, dans l'attente de la gloire future, vous

(suite à la page 4)



S. E. MGR A. VACHON

Le Travail offre sa plus vive sympathie à tous les syndiqués et toute la population de l'archidiocèse d'Ottawa à l'occasion de la mort de Mgr Alexandre Vachon. C'était un grand archevêque dont tous pleurent la perte; les ouvriers voudront prier spécialement pour le repos de son âme.

ONESIME LEMAY

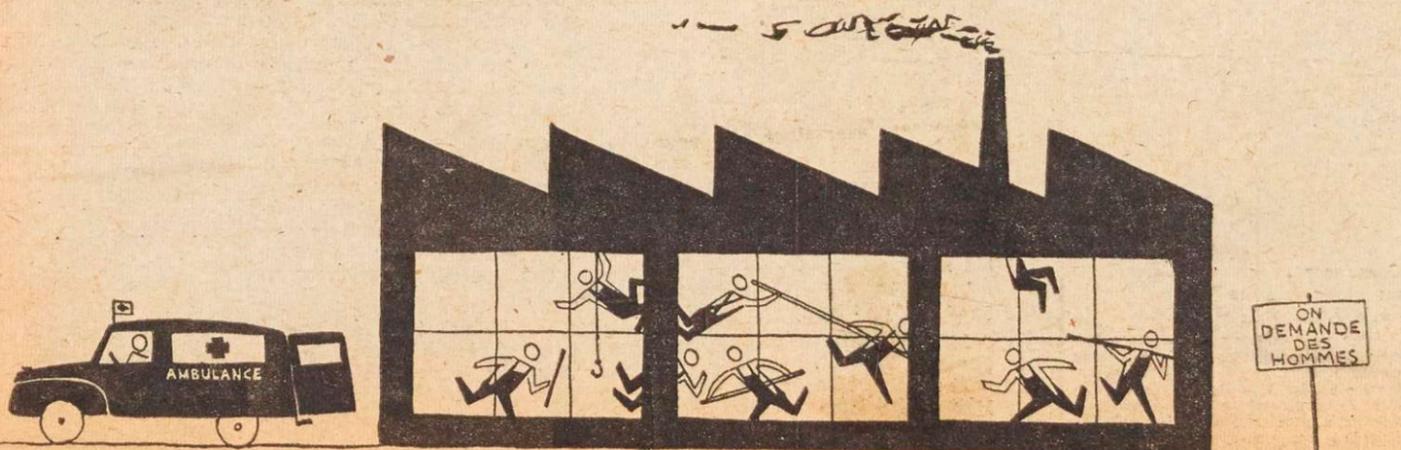
Le Syndicat des Mineurs d'Asbestose vient de perdre l'un de ses membres les plus méritants, Onésime Lemay, décédé ces jours derniers. Le confrère Lemay est un ancien directeur de ce syndicat et c'est lui qui, pendant la grève de 1949, assumait la charge difficile et délicate de diriger le comité des secours. Il le faisait avec un dévouement qui nous a tous édifiés.

Réunion à Québec

Le Bureau confédéral de la C.T.C.C. tiendra à Québec, dimanche prochain, sa réunion régulière. Il rassemblera comme à l'ordinaire des délégués de tous les Conseils centraux et de toutes les fédérations professionnelles affiliées au mouvement, dans le but de discuter les questions courantes.

L'assemblée se tiendra au 555, boulevard Charest. Elle débutera à dix heures de l'avant-midi et se poursuivra, si nécessaire, au cours de l'après-midi.

EN POUSSANT JUSQU'AU BOUT LA LOGIQUE DU "SPEED UP"...



...voilà à quoi on aboutirait

LES CATHOLIQUES et la sécurité sociale

La sécurité sociale compte des adversaires acharnés. On a pu lire, il y a quelque temps, une déclaration d'un juriste canadien-français, Me Marcel Faribault (voir "Le Travail" du 20 février 1953). D'après Me Marcel Faribault "la sécurité sociale semble avoir atteint ses limites au Canada". On remarquera que le savant juriste ne dit pas que la sécurité sociale a atteint ses limites. Il dit qu'elle "semble" les avoir atteintes. Le reste de la déclaration du savant professeur et juriste ne prouve même pas que la sécurité sociale "semble" avoir atteint ses limites. D'ici à ce que Me Faribault ait apporté des preuves plus convaincantes, on peut penser que la sécurité sociale n'a pas atteint ses limites et qu'elle va connaître un développement, une expansion et un perfectionnement inouïs.

L'opinion des sociologues et théologiens en la matière nous paraît beaucoup plus intéressante. Ceux-ci se sont exprimés sur la question au cours de la dernière Semaine sociale du Canada. Leurs études et déclarations ont été réunies en un fort volume par les bons soins du Père Papin Archambault.

Voici maintenant l'opinion d'un sociologue européen, qui n'est pas français mais belge. On sait que les Belges ont la réputation d'être plus prudents que les Français. Voici ce que dit le chanoine Jacques Leclercq, théologien et sociologue réputé. Ecrivant sur la sécurité sociale, il dit ceci :

"La question délicate est celle des convictions religieuses et morales. Sur ce terrain, il appartient à ceux qui ont des convictions, de se servir eux aussi des moyens d'action que donne la sociologie. La question qui nous intéresse particulièrement est celle qui concerne la foi et la morale enseignées par l'Eglise catholique. Il n'y a aucune raison pour que les catholiques ne fassent pas de sociologie aussi bien que les autres et n'entrent pas dans les bureaux où se prépare la société sociologique.

"On s'étonne de l'inquiétude manifestée par les catholiques, car aucune institution n'a été plus préoccupée que l'Eglise catholique de former les convictions de ses fidèles. Elle l'a fait autrefois avec les moyens que lui offrait la civilisation de l'époque; mais l'importance, entre autres, attachée par l'Eglise à la question scolaire manifeste exactement le souci de formation des esprits en vue de laquelle la sociologie actuelle donne de nouveaux moyens d'action. On trouve dans l'Eglise catholique une sorte de pressentiment de ce que la sociologie commence à rendre possible. Pourquoi les catholiques en sont-ils effrayés ?

"La cause en est simplement qu'ils ont de nos jours un complexe d'infériorité qui leur fait croire que toute organisation sociale générale se fera contre eux. Ils n'ont pas l'impression de pouvoir y exercer une influence décisive ni même sensible. Nous n'avons pas à rechercher ici les causes de cet état d'esprit, mais nous pouvons et devons constater qu'il s'agit d'un état d'esprit particulier, nullement nécessaire, dû à un ensemble de circonstances historiques, que cet état d'esprit peut passer et que nous devons y travailler.

"Dans le monde actuel, les catholiques sont les seuls qui aient un ensemble ferme de principes leur permettant de se diriger dans la vie privée et dans l'organisation sociale. Ils peuvent jouer un rôle considérable, mais la condition d'entrer dans les problèmes du temps, de les considérer sous l'angle sous lequel ils se présentent en fait, en acceptant tout ce que l'étude objective manifeste. L'attitude de peur correspond à la parole de l'Evangile : "Si le sel s'affadit, avec quoi le salera-t-on ?

GUY CORMIER.

QUEBEC

A la Cobra Industries

Les avocats de la Commission des Relations ouvrières et les avocats d'un syndicat de la C.T.C.C., pour une fois, se sont trouvés d'accord. Ils reconnaissent tous que la compagnie Cobra Industries Limited, de Québec, n'est pas sérieuse.

Cette compagnie avait pris des procédures en Cour Supérieure pour empêcher un tribunal d'arbitrage de siéger et d'étudier le conflit ouvrier qui la met en cause. La Cour Supérieure rejeta la demande de la compagnie et permit au tribunal de siéger.

Aussitôt, la compagnie porta appel contre ce jugement.

Mais les arbitres ayant continué de siéger après l'appel, la compagnie demande maintenant à la Cour du Banc de la Reine d'émettre une ordonnance de surseoir aux procédures.

Cette Cour avait émis une ordonnance du genre à la suite de l'audition d'une cause intéressant la compagnie Binz, de Montmagny,

et le Syndicat des employés du Textile de l'endroit.

La Cobra Industries a invoqué ce jugement pour qu'il soit fait droit à sa requête, mais le procureur du Syndicat et celui de la Commission des Relations ouvrières ont répliqué que dans le cas de la compagnie Binz, il n'avait pas été allégué que l'appel de la compagnie n'était pas sérieux. Ils ajoutent que dans la présente cause, la compagnie requérante devrait démontrer le sérieux de son appel.

Quoiqu'il en soit, nos confrères du Syndicat national de la Métallurgie de Québec, sont bien décidés à faire valoir leurs droits et à défendre leurs intérêts jusqu'au bout.



FA. 3633*

Vendeur autorisé

CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

VENTE DU PRINTEMPS!

MONTRE-BRACELET et
CHRONOMETRE combinés
Type CHRONOGRAPHES



Mouvement suisse. Mesure la vitesse et la distance. A l'épreuve des chocs. Antimagnétique. Verre incassable. Garantie écrite pour une année complète.

6.95

Comparez avec
un chronographe
de \$39.50.

Boîtier poli couleur or. Cadran lumineux. Aiguille trotteuse. Courroie de cuir. (Bracelet extensible, \$1.00 de plus.) Instructions détaillées. Argent remboursé en moins de 5 jours, si non satisfait. Livrée P.S.L. (C.O.D.) ou envoyez un mandat-poste pour éviter des frais.

Canadian Precise Watch Co.
280 Havelock St., Dépt 116, Toronto

DANS LE N

L'Impôt et les frais mé

Tout au long de l'hiver, la grève de Louiseville et les travaux de la session provinciale ont empêché Le Travail d'accorder une attention suivie au domaine de la politique fédérale. Les débats de la Chambre des Communes ont passé d'autant plus inaperçus dans le public que la grande presse, en règle générale, ne leur a accordés la plupart du temps qu'une importance bien secondaire. Seuls les grands débats comme ceux qui ont porté sur le budget ou encore le fameux rapport Currie sur l'utilisation des crédits de la défense nationale ont obtenu une place un peu en évidence dans les quotidiens de langue française.

Bien des séances de la Chambre des Communes ne reçoivent aucun écho dans la grande presse, parce que les députés qui y participent ne représentent pas des comtés de notre province. Ceci est regrettable. D'abord, il y a des suggestions intéressantes et utiles qui viennent de ces députés et qui restent totalement dans l'ombre à cause de ce silence. En outre, on perd ainsi une excellente occasion de cimenter l'unité canadienne encore mal assurée en faisant connaître les problèmes et les besoins de certaines régions éloignées. Enfin, il faut bien le dire, toute une section, et de beaucoup la plus nombreuse, de la grande presse, qui est avant tout au service des intérêts capitalistes, n'est nullement empressée à faire connaître certaines initiatives qui heurtent plus ou moins ces intérêts.

D'un point de vue plus pratique, d'ici à quelques semaines, nous nous efforcerons de faire ressortir certaines suggestions faites à la Chambre des Communes pendant la session actuelle en prévision des prochaines élections fédérales qui auront tout probablement lieu au commencement de l'automne.

Une question importante

Pour aujourd'hui, arrêtons-nous au problème de la déduction des frais médicaux du revenu imposable. Il s'agit là d'une question importante.

Le député C.C.F. de Winnipeg nord-centre, M. Stanley Knowles, a

soulevé de nouveau un débat sur le sujet le 12 janvier dernier. A ce moment, n'était déductible du revenu que la proportion des frais médicaux qui dépassait quatre pour cent du revenu net du contribuable. On sait que, lors de la présentation du budget, ce pourcentage de quatre pour cent fut abaissé à trois. C'était là une amélioration que la C.T.C.C. a signalée dans son dernier mémoire au gouvernement fédéral, mais cela est loin encore de l'idéal.

C'est pourquoi il est important de signaler l'exposé fait plus tôt à la Chambre des Communes par M. Knowles. Dans son discours, ce député a d'abord fait un court historique de cette disposition de la loi de l'impôt sur le revenu.

Ainsi, quand cette stipulation fut incluse dans la loi en 1943, le pourcentage fut établi à 5 pour cent. L'année suivante, on l'abaisa à 4 pour cent. Enfin, cette année, M. Abbott, dans un effort pour faire taire les critiques au sujet de cette disposition, l'a réduit à 3 pour cent.

Il faut abolir le minimum

Dans son discours, M. Knowles a cité l'exemple suivant :

"Prenons le cas d'un homme marié, dit-il, qui touche un traitement annuel de \$4,000. Comme il jouit d'une exemption statutaire de \$2,000, son impôt sur le revenu n'est calculé que sur les autres \$2,000. Cependant, lorsqu'il s'agit, aux fins de l'impôt, d'établir le

montant des frais médicaux qu'il a acquittés, il ne peut réclamer une déduction qu'à l'égard du montant qui dépasse 4 pour cent de son revenu global, soit 4 pour cent de \$4,000. Dans ce cas, les premiers \$160 ne comptent pas. Seule le montant qui dépasse \$160 peut être déduit aux fins d'impôt".

Dans sa proposition d'amendement à la loi d'impôt sur le revenu, M. Knowles a demandé l'abolition du minimum de quatre pour cent et s'en est expliqué ainsi :

"Monsieur l'Orateur, dit-il, le projet de résolution dont la Chambre est saisie ne vise qu'une seule chose : ce minimum de 4 pour cent. Il réclame l'abolition du minimum de 4 pour cent et l'adoption d'une mesure législative qui permettrait aux contribuables de déduire de leur revenu imposable tous les frais médicaux qu'ils ont acquittés jusqu'à concurrence des montants fixés par la loi".

Et il ajoutait : "Tous les députés et tous les Canadiens savent que les contribuables peuvent soustraire de leur revenu imposable le montant entier de leurs dons aux églises et aux oeuvres de charité. Le présent projet de résolution réclame le même droit... Ce droit devrait leur être accordé en ce qui concerne les frais médicaux qu'ils doivent acquitter obligatoirement, soit par nécessité".

Deux arguments à retenir

Le député Knowles a ensuite formulé un certain nombre d'arguments en faveur de cette mesure.

NOUVELL

SHERBROOKE

Le Conseil central de Sherbrooke vient de mettre sur pied, après deux mois de travail, une organisation qui atteindra d'ici quelque temps presque tous les ouvriers de la région des Cantons de l'Est.

Un comité d'éducation, travaillant de concert avec le Service d'éducation de la C.T.C.C., a été formé dans le but de hâter les préparatifs dans les villes de Sherbrooke, Windsor Mills, East- Angus, Asbestos, Coaticook et Magog.

Ce comité spécial est chargé de l'organisation d'une série de six cercles d'études, à travers la région, afin de donner à tous les officiers des syndicats affiliés au Conseil central : 1) une initiation syndicale; 2) un enseignement des techniques syndicales; 3) une formation professionnelle, économique, sociale, culturelle et morale.

M. Fernand Bourret, agent d'affaires du Conseil central, a déclaré que le but de ces cercles d'études était d'habituer les officiers des syndicats à administrer facilement leur union respective, sans recourir sans cesse à l'aide des organisateurs de Sherbrooke pour les moindres détails.

Voici les sujets qui seront traités au cours de ces cercles d'études, et le nom des moniteurs pour chacun :

- 1er : "Démodatisme syndicale", Fernand Bourret.
- 2e : "Le rôle du président", Evangéliste Moreau et Eloi Champoux.
- 3e : "Le rôle du secrétaire", Oscar Fournier.
- 4e : "Le rôle du trésorier", Raymond Pellerin.

5e : "Le délégué de département", Gaston DiStefano et Raymond Péladeau.

6e : "La loi de l'aide à l'apprentissage", Jules Pichette.

Cette série de six cercles d'études se terminera à Sherbrooke, à la fin du mois de mai, par une grande journée d'études, qui réunira les travailleurs de toute la région.

Il y aura, à cette occasion, deux conférences de prononcées, par M. l'abbé Benoît Mailleux, aumônier du Conseil central, qui parlera sur "les buts du syndicalisme catholique", et par M. Jean-Paul Geoffroy, qui traitera de "la convention collective de travail".

GRANBY

Arbitrage à la B.O.P.

Le Syndicat des employés de la B.O.P. de Granby vient de demander la formation d'un tribunal d'arbitrage pour étudier deux griefs ayant trait à l'observance du contrat collectif de travail actuellement en vigueur.

Le syndicat soutient que la compagnie Beaconing, Optical & Precision Material, a embauché deux ouvriers à des taux inférieurs à ceux que prescrit le contrat. Il demande donc un rajustement rétroactif de cette situation.

Le syndicat conteste également le droit de la compagnie d'embaucher du personnel féminin supplémentaire, quand les employés réguliers ne travaillent pas à plein temps.

Les arbitres seront bientôt désignés. C'est M. S.-T. Payne, de la Fédération de la Métallurgie, qui

dirigera les pourparlers au nom du syndicat.

Racine Manufacturing

Le Syndicat national des employés de Racine Refrigerator se prépare actuellement à entamer les négociations avec cette compagnie de Granby. Les dirigeants du syndicat ont préparé un projet de contrat d'après les demandes formulées par les ouvriers. Le projet sera soumis à l'assemblée générale pour une dernière discussion prochainement. On commencera ensuite les pourparlers avec la compagnie.

Granby Electric

Le Syndicat des employés et la viennent de renouveler leur contrat de travail pour la prochaine année. Parmi les nouveaux avantages que retireront les employés, signalons trois fêtes additionnelles chômées et payées : celles du Vendredi Saint, de l'Épiphanie et de l'Immaculée-Conception; deux semaines de vacances payées à tout employé comptant 15 ans et plus de service, avec rémunération équivalente à 5 1/2 % du salaire de l'année; trois semaines de vacances à tout employé ayant 20 ans de service, plus rémunération de 7 % du salaire de l'année.

Ce contrat vaudra même pour les deux prochaines années. La moyenne du salaire est maintenant de \$1.18 l'heure. MM. Horace Boivin et Maurice Benoit ont signé pour la compagnie tandis que la partie ouvrière était repré-

MOUVEMENT

A LOUISEVILLE LA P.P. RECOMMENCE

Médicaux

Les voici en résumé :

1. Les députés ont déjà reconnu que l'abolition de ce minimum était absolument justifiée. M. Knowles a signalé les noms de quelques-uns d'entre eux qui ont approuvé cette modification. Parmi les députés de la province de Québec, on compte MM. Pierre Gauthier, représentant de Portneuf, et M. Auguste Maltais, représentant de Charlevoix.

2. Une telle mesure est de nature à faire épargner chaque année plusieurs dollars au petit salarié. En effet, la proportion plus grande de dégrèvement accordé diminue quand on arrive aux niveaux plus élevés de revenus.

Les objections de M. Abbott

Prenant la parole sur le même sujet à la suite de M. Knowles, le ministre des Finances, M. Abbott, a apporté un certain nombre d'objections à cette modification de la loi de l'impôt sur le revenu.

Signalons la principale. Le ministre Abbott estime que la portion de quatre pour cent (maintenant trois pour cent) des dépenses médicales qui n'est pas déductible constitue ce qu'il appelle "des dépenses médicales normales et que, par conséquent, il n'est pas sage, en principe, de déduire les dépenses ordinaires de l'individu de son revenu imposable".

A ceci, il suffit de rétorquer que, même s'il arrive que les gens soient malades, les dépenses qui s'écoulent ne sont jamais considérées comme des "dépenses normales", mais une cruelle épreu-

Voilà un premier point, qui a fait le sujet d'un débat à la session et sur lequel il sera bon d'appeler l'attention des candidats à la prochaine élection fédérale.

André ROY.

ES

présentée par MM. Réjean Lambert, président du syndicat, Fernand Daviau, secrétaire, et René Gosselin, président de la Fédération du textile de la province.

SOREL

Master Craft Uniform

La Manufacture Sorel Clothing & Master Craft Uniform Co., est passée aux mains de Slack Mart Reg'd et M. Maurice Foghel en est devenu le propriétaire. Ce dernier signait, lundi le 1er avril, un contrat de travail avec le Syndicat national du Vêtement de Sorel.

Ce contrat qui est rétroactif au 1er mars 1953 comprend les avantages suivants :

1. Une clause de sécurité syndicale; l'atelier fermé;
2. Une clause d'ancienneté;
3. Deux (2) semaines de vacances, payées après deux (2) années de service continu;
4. Cinq (5) fêtes chômées et payées;
5. Fond éducationnel, où le patron versera 1/2c par heure travaillée;
6. Augmentation de 11 1/2c l'heure sur les anciens taux, pour le vêtement militaire;
7. Boni de vie chère de 29 1/2c et de 37 1/2c sur les taux du décret, selon les catégories.

Les nouveaux taux de salaire seront en vigueur à partir du 2 juin prochain, quand la manufacture fonctionnera à plein rendement.

La présente convention collective de travail durera jusqu'au 23 juillet 1954.

ST-HYACINTHE Volcano Limited

Le Syndicat de la Métallurgie de St-Hyacinthe vient de deman-

FINANCES FAMILIALES

Comment tenir un budget

La plupart du temps, lorsqu'on parle de "budget familial", on entend signifier par là les deux opérations dont je vous parlais dans un article précédent, soit: les prévisions budgétaires et la comptabilité familiale. Pour simplifier les choses, nous adopterons cette terminologie et nous parlerons désormais de budget, les lecteurs sauront maintenant de quoi il en retourne.

Je connais, pour ma part, trois façons différentes de faire un budget. Afin de ne pas causer de préjudice à ceux qui connaîtraient d'autres méthodes et qui voudraient les signaler aux lecteurs, j'adopterai une appellation des moins restrictives qui soient. Nous parlerons donc de la première, de la deuxième, et de la troisième méthode.

La première

La méthode que plusieurs considèrent la plus simple pour tenir un budget à jour consiste à se servir d'un cahier préparé à cet effet dans lequel on inscrit à chaque jour les déboursés pour chacun des items énumérés: nourriture (peut être inscrit dans les détails: viandes, conserves, pain, etc...), vêtement, logement, loisirs, etc... On me permettra de suggérer ici l'utilisation du cahier intitulé: "Le budget familial" et publié par la L.O.C. C'est, à mon sens, le cahier le plus pratique que l'on puisse utiliser. Il a sur plusieurs autres éditions le grand avantage de comporter une énumération d'un grand nombre d'items, rendant d'autant plus facile la découverte de la ou des dépenses qui grevent inutilement le budget hebdomadaire. On peut se procurer ce fascicule dans la plupart des librairies ou en s'adressant directement à la Centrale de la L.O.C., 4911, Chemin de la Côte des Neiges, Montréal (1). Le lecteur remarquera que le budget de la L.O.C. permet aussi au comptable en chef de la famille de balancer ses livres à chaque fin de semaine.

Ainsi, madame, après avoir fidèlement enregistré durant trois mois toutes les dépenses de la famille dans le petit cahier, que vous aurez pu suspendre à la porte de votre armoire de cuisine, vous serez en mesure d'établir une révision de vos opérations financières et de les comparer avec les prévisions budgétaires que vous aviez établies, conjointement avec votre mari, le jour où vous avez acheté votre cahier de budget. Forts de cette expérience, vous pouvez refaire de nouvelles prévisions, cadrant encore mieux avec vos besoins, car vous possédez maintenant une connaissance plus réaliste et plus précise de ces besoins, de leur ordre d'importance et des déboursés que chacun représente.

La deuxième

Beaucoup de gens n'aiment pas à faire des choses définitives du premier coup, soit qu'ils aient peur de se tromper, soit que "d'écrire une lettre sans faire de brouillon" les énerve. Cela n'est pas une excuse pour éviter le budget. Vous n'avez qu'à négocier avec le plus jeune de vos gars pour qu'il vous rende la boîte vide, de cigares ou de cigarettes, que vous lui avez donné hier et votre problème est réglé. Vous déposerez les factures acquittées ou des petits bouts de papier tenant lieu de factures, pour chacun de vos déboursés, dans cette "boîte aux comptes". Une fois la se-

(1) "Le budget familial" se vend \$0.25.

der la formation d'un tribunal d'arbitrage pour étudier le différend qui l'oppose à la compagnie Volcano Ltd. Les négociations directes et la conciliation n'ont pu amener les parties à s'entendre.

Le différend a trait au renouvellement de la convention collective de travail. Les ouvriers demandent une amélioration du sys-

maine vous transcrirez tous ces montants à votre cahier de budget, chacun dans sa colonne respective, et vous arriverez au même résultat que votre voisin qui aura adopté la première méthode.

La troisième

Enfin, il y a des gens que les écritures fatiguent. Eux non plus ne doivent pas renoncer à bénéficier des avantages du budget puisqu'ils peuvent adopter une méthode simplifiée et s'exempter aux trois quarts des écritures.

Monsieur et Madame n'aiment pas écrire, très bien, très bien. Qu'ils fassent le sacrifice d'une *veillée de calcul* tous les trois mois et leur cas est réglé. Ainsi, vous établirez d'abord vos prévisions budgétaires pour trois mois. Que votre budget soit le plus précis possible. A l'item vêtement, par exemple, vous noterez: un manteau pour Thérèse, \$15; une chemise pour Joseph, \$5; des chaussures pour Madame, \$10, etc. Supposons que vous ayez réparti vos dépenses prévues sur 10 items (voir à ce propos le budget de la L.O.C., il vous aidera à déterminer la division la plus pratique dans votre cas), vous faites d'abord le total de chaque item. Vous vous assurez ensuite que le total des dépenses prévues ne dépasse pas le total des revenus prévus, qu'au contraire il vous reste une marge pour l'épargne et pour les imprévus, si c'est possible. Puis il vous reste un petit calcul très simple à faire. Vous divisez le total de chaque item des déboursés prévus par le nombre de payes que vous recevrez au cours de la période couverte par vos prévisions, cela vous indique le montant qu'à chaque paye il vous faudra mettre de côté pour la réserve-loyer, la réserve-vêtement, etc. Vous prenez ensuite une douzaine d'enveloppes, de boîtes quelconque ou de pots vides que vous étiquettez au nom de chaque item. Vous avez là autant de cornes d'abondance dans lesquelles vous pourrez venir puiser à mesure que vos besoins se présenteront... à la seule condition d'y avoir déposé votre paye bien ronde toute les semaines ou tous les quinze jours, selon le cas.

Et voilà !

Je vous ai indiqué brièvement trois méthodes pour faire un budget, chacune a ses avantages et ses inconvénients par rapport aux deux autres mais les trois ont un avantage énorme sur l'imprévoyance qui risque de troubler la paix et le bonheur du foyer quand on néglige d'adopter toute forme de budget. D'ailleurs, les façons de procéder ne sont pas limitées à trois et si vous voulez faire d'autres expériences, vous avez carte blanche !

Jean-Paul LEFEBVRE

tème des vacances et des congés, un rajustement des classifications, une clarification du système de boni pour le travail à la pièce et une augmentation de 15 cents.

Les arbitres n'ont pas encore été désignés. C'est le confrère S.T. Payne, de la Fédération de la Métallurgie, qui dirige les pourparlers au nom du syndicat.

Apparemment, la police provinciale persiste à croire que ce qu'elle peut faire de mieux pour aider à rétablir la paix sociale, c'est de persécuter les ouvriers. C'est du moins ce que certains observateurs ont conclu lorsqu'ils ont appris cette semaine que deux tisserands de Louiseville avaient été arrêtés par la police, sans qu'on puisse savoir de quoi on les accusait.

Il s'agit de Roger Garceau et de Ferdinand Baribeau, tous deux membres du syndicat qui a témoigné tant de courage au cours du terrible conflit avec l'Associated Textile Ltd.

Les deux ouvriers ont été éveillés chez eux par la police lundi matin. Ils ont été arrêtés sur le champ et entraînés. Les membres de leur famille n'ont pu savoir où on les emmenait.

Toute la journée, les chefs du syndicat de Louiseville et les avocats de la C.T.C.C. ont tâché de se renseigner sur le sort des deux hommes. Impossible. Le directeur de la police provinciale, M. Hilaire Beauregard, a même eu l'audace de déclarer à un journaliste de la métropole qu'il ignorait tout de l'affaire.

Finalement, dans la soirée de lundi, Baribeau revenait chez lui indemne. Il révéla qu'on l'avait conduit à Montréal et qu'on l'avait interrogé à propos de tout et de rien. Quant à Garceau, il fut libéré dans la nuit de mardi.

Les policiers ont dit aux deux hommes pendant l'interrogatoire, qu'ils les accusaient de possession illégale d'explosifs; mais aucune procédure n'a été entamée jusqu'ici. Inutile d'ajouter que nos confrères ont nié ces accusations avec la dernière énergie. En attendant, les policiers continuent de faire enquête et mettent tout Louiseville sans dessus dessous.

Si ces messieurs essayent aussi de vérifier la bonne foi des parties

dans le tragique conflit qui eut lieu, ils feraient bien de lire les notes publiées la semaine dernière, par The Labor Leader, l'organe des syndicalistes catholiques américains :

Ce journal a fait enquête sur la compagnie United Merchants, la "maison-mère" de l'Associated Textile. Il a trouvé que sur un total de 13 usines possédées par cette compagnie aux Etats-Unis, une seule était syndiquée. Et d'après un historique des relations entre la compagnie et les ouvriers de cette usine, il semble que la situation ne vaille guère mieux là-bas qu'à Louiseville. En 1950, la compagnie s'était opposée à la certification de l'union, à propos d'un détail technique; en 1951, la compagnie mit des automobiles à la disposition d'un groupe d'antisindicalistes, lors d'un vote de représentation; en 1951 encore, elle refusa d'accorder une augmentation de salaire, "bien que", ajoute The Labor Leader, "le niveau des salaires payés aient été bien inférieur dans cette usine à ceux payés dans toutes les autres usines analogues du même état". Elle congédia aussi en même temps quelques-uns des ouvriers élus pour représenter leurs confrères à la table de négociation.

Le journal promet des révélations encore plus sensationnelles pour sa prochaine édition.

Voilà qui pourrait certainement fournir des indices à la police, si celle-ci recherche des coupables.

LAURENTIDES

Elections dans le Bâtiment

Le Conseil Laurentien des Métiers de la Construction Inc. a procédé récemment à l'élection annuelle de ses officiers. Ce fut le président de la Fédération du Bâtiment, le confrère Osias Filion, qui présida à l'élection tandis que l'aumônier du Conseil, l'abbé C.-E. Léveillé, en était le secrétaire.

Le confrère Julien Daigle, de Ste-Thérèse, fut réélu par acclamation président pour un troisième terme. Les autres officiers du Conseil sont: vice-président, Roland Martel, de St-Jérôme; secrétaire-archiviste-correspondant, Roméo Narbonne, de Ste-Thérèse; secrétaire-trésorier, Eugène Ther-

rien de St-Jérôme; sergent d'armes, Lucien Legeault, de St-Jérôme; directeurs, Lionel Bédard, E. Lallier, E. Lortie, G. Cloutier, B. Clin, R. Doré, R. Paquette, P. Clin, J. Morin, M. Guindon, R. Riopel, Luc Jolicœur du Syndicat de Mont-Laurier. Actuellement, le Conseil s'occupe du renouvellement du Décret pour les comtés de Terrebonne et Labelle. D'autre part, il a été annoncé par l'aumônier, l'abbé C.-E. Léveillé, qu'une journée syndicale diocésaine sous la présidence de Mgr Frénette, évêque de St-Jérôme, aura lieu le 17 mai prochain. Le programme de cette journée sera donné plus tard.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.

Paraît tous les vendredis.
Directeur
GERARD PELLETIER
Administrateur :
MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef :
ANDRE ROY
Publiciste
ROGER MCGINNIS
Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny,
Montréal - FA. 3694
Abonnement : Un an, \$1.50;
le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

Brevets d'invention
MARQUE de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays.

MARION & MARION
Raym.-A. Robic - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond,
MONTREAL

Policiers condamnés pour avoir battu un prévenu

Quand les mouvements syndicaux se plaignent des traitements brutaux infligés par la police à des ouvriers arrêtés pour faits de grève, beaucoup de gens restent sceptiques. On a beau leur citer des preuves et les témoignages de citoyens parfaitement respectables, ils n'arrivent pas à croire que des agents de l'ordre se rendent coupables d'actions aussi bestiales, aussi basses que ces râclées administrées à des prisonniers sans défense, dont on ne sait même pas s'ils sont coupables ou non.

La fonction policière est certainement digne de respect, mais les preuves se font de plus en plus nombreuses que "les policiers" ne le, sont pas toujours.

Ecoutez par exemple l'histoire de Henri Sawyer, un prévenu de Montréal, arrêté et "passé au 3e degré" par deux policiers de la Sûreté métropolitaine, les agents Lionel Poupart et Lactance Marcoux. Si vous ne croyez pas cette histoire, vous en demanderez des nouvelles au Juge C.-E. Ferland, de la Cour Supérieure, qui l'a déclarée bien prouvée et qui a condamné les deux policiers à verser \$400 dollars de dommages à Sawyer.

Message du Pape

(suite de la page 1)

êtes appelés à des oeuvres de vie, et non pas de mort. Répandez en tous lieux les flots de vie que vous avez puisés dans le Christ. Communiquez-en la source fraîche à vos frères enveloppés dans les ténèbres de l'erreur. Déversez-en les torrents sur le monde d'aujourd'hui, qui ne cesse de languir sur de mortels sentiers de haine.

"Nous savons que vous voulez être un ferment de vie, mais nous craignons que ne vienne à vous abattre la prolongation des mêmes luttes et la répétition des mêmes épreuves.

"Laissez votre père et pasteur vous mettre en garde contre un tel danger. Nous voudrions que la voix des cloches de Pâques vous portât, en même temps que la joie, la paix et l'amour fraternel, ce grave avertissement aussi: le péril du jour, c'est la lassitude des bons. Secouez toute torpeur: reprenez votre vertu coutumière.

"Que le rédempteur ressuscité vous serve d'exemple, Lui, qui vainquit à jamais la mort. En sorte que les victoires déjà remportées par votre coopération à la foi, à l'Eglise, à l'humanité, soient rendues, pour autant qu'il dépend de vous, stables et durables. Ne vous reposez pas oisifs sur les lauriers du passé, ne vous arrêtez pas à contempler le sillon tracé jadis, mais, raffermissant ce qui a été heureusement acquis, aspirez toujours à de nouveaux progrès. Chers fils, persévérez vigilants dans la foi et unis dans la concordance.

Que vous soutienne le Prince de la paix

"Et vous, prêtres et laïques très aimés, qui, en des terres proches et lointaines, souffrez pour le Christ, sans que se profilent encore à l'horizon les signes d'un authentique changement, ayez confiance en Celui qui sut, un jour ouvrir une route au peuple qu'il voulait libérer.

"Vous tous, enfin, qui vous dépensez avec sincérité pour sauver la paix à l'humanité qui tremble, que les difficultés de l'entreprise ne vous abattent point, que la bonté de la cause vous donne courage et que vous soutienne le Prince même de la paix: Jésus,

"Tel est le souhait de notre coeur, tandis que nous invoquons sur vous, sur vos familles, particulièrement sur les pauvres, les malades, ceux qui souffrent, et sur tous nos chers fils de l'univers, les célestes bénédictions".

Cette incrédulité est, sous un certain aspect, honorable. Ceux qui la ressentent se font une haute idée de la fonction policière, et c'est cette haute idée qui les retient de croire. Mais il serait temps, à mesure que ces faits se multiplient, que les gens "honorables" s'ouvrent les yeux sur la réalité et se joignent aux organisations syndicales pour protester contre ces traitements innommables.

Les faits

Le 1er décembre 1950, vers 11 h. de la matinée, le demandeur sortait d'un restaurant, lorsqu'il a été mis en état d'arrestation par les défendeurs, les détectives Lionel Poupart et J. Lactance Marcoux, et conduit à la Sûreté municipale pour fins d'interrogatoire au sujet d'un vol.

On commença l'interrogatoire du demandeur qui refusa d'abord de répondre. Celui-ci dit qu'on le souffleta à la figure, et qu'on l'amena ensuite dans la salle de toilette adjacente à la salle de garde. A cet endroit, le demandeur soutient qu'il a été assailli à coups de poings et avec le manche d'une vadrouille. S'étant affaibli, on le lava pour le ranimer, et un détective aurait dit: "on va le finir".

Confession au sujet d'un vol

Craignant sa vie menacée, le demandeur dit aux défendeurs: "Lâchez-moi, je vais parler". On lui fit signer une confession se rapportant à un vol, dont il était accusé avec des complices. Tard dans la soirée, les détectives l'amènèrent à Rosemere pour se faire montrer l'habitation d'un soi-disant complice. Le demandeur était trop malade, ses blessures le faisaient trop souffrir, il n'a pu reconnaître l'habitation du complice.

Il a juré avoir eu des blessures à la figure et avoir été incapable de manger durant plusieurs jours. Un médecin qui l'a examiné a constaté la fracture d'une côte. En revenant de Rosemere, les détectives lui ont offert une consommation qu'il a refusée, parce que, a-t-il, il ne pouvait manger.

La propriétaire du restaurant où s'était trouvé le demandeur quelques instants avant son arrestation, a déclaré que le demandeur n'avait ni marques ni blessures à ce moment. Un témoin l'a visité dans les cellules et dit que le défendeur avait la figure enflée et ne pouvait à peine parler. Son épouse également déclare qu'il parlait avec difficulté, lorsqu'elle l'a visité.

Indices et présomptions

Le juge Ferland en vient à la conclusion qu'il y a dans la preuve des indices qui ne peuvent mentir et des présomptions corroborant en partie les

prétentions du demandeur.

Le demandeur a été arrêté vers 11 h. de la matinée, le 1er décembre, et il n'a été conduit devant le juge pour sa comparution que le 5 décembre. "D'après la loi et la pratique à Montréal, dit le juge, les accusés qui sont arrêtés sont traduits devant un juge dès le lendemain matin. Pourquoi le demandeur n'a-t-il pas été traduit devant un juge suivant la loi, s'il n'était pas blessé à la figure et s'il était montrable?"

"Pourquoi les officiers ont-ils refusé à l'épouse du demandeur de voir son mari l'après-midi de son arrestation, s'il n'était pas blessé et s'il était montrable?"

Commentaires

Est-ce que ce sont là des choses qu'un pays civilisé peut tolérer? Nous est-il permis de demander quelles mesures disciplinaires la police de Montréal entend prendre dans le cas des agents Poupart et Marcoux?

Dans le civil, des gens qui se conduisent comme ces deux policiers sont reconnus comme des brutes. Est-il normal qu'ils continuent d'exercer des fonctions publiques aussi importantes que celles de policiers?

Or, cela se passait dans la Sûreté municipale de Montréal, un corps policier dont l'entraînement est sérieux et scientifique, effectué dans une école spécialisée. Dans les grèves, au contraire (rappelez-vous Asbestos, Louiseville, Canadian Copper) la police en fonctions est la Sûreté provinciale, un corps qui ne possède aucune école d'entraînement et qui recrute ses agents selon les méthodes les plus douteuses.

* * *

Les gens les plus méfiants ne pourraient-ils pas accorder que les plaintes des syndicats sont au moins "vraisemblables" et méritent que tous les citoyens soucieux de décence et de justice élémentaires, de respect de la personne humaine, se joignent à nos protestations pour réclamer l'enquête complète et impartiale dans les différentes "interventions" policières de ces dernières années?

Nous parions, pour notre part, que la moindre enquête honnête révélerait des choses auprès desquelles le cas Sawyer, si révoltant qu'il soit, prendrait figure de "petite bière".

G. P.

LE PROBLÈME OUVRIER

SECRETS DU BONHEUR

Surtout, reste bien établi dans ton égoïsme. Parle volontiers et, si tu le peux, avec éloquence, de la misère des autres, surtout des ouvriers et des paysans, et parfois des clochards, mais ne t'avise pas de travailler à y remédier, ou à l'abolir.

N'approche pas trop des miséreux, tu risquerais d'en avoir vraiment pitié.

Ne commence pas à rendre service, tu risquerais, l'appel appelant l'appel, d'être débordé.

Refile toujours à un autre les corvées que tu devrais faire.

N'accepte jamais des besognes indignes de toi.

Cherche le bon poste parasite, et cependant assez rémunéré, où l'insuccès est sans importance.

Aie toujours une raison de t'esquiver, et des motifs nobles de te refuser.

Ne sois pas trop disponible pour qu'on ne te demande pas d'intervenir.

Ne propose ton aide qu'à ceux qui n'en ont pas besoin.

Explique bien que tu as le travail lent, pour qu'on ne t'en accable pas.

Remets des travaux inachevés ou à recommencer pour qu'on ne t'en redemande pas.

Ne prends pas sur ton sommeil, ni sur tes vacances, pour travailler.

Aie un grand souci de ta culture, surtout de celle qui fait briller en conversation.

Fais bien comprendre que tu es très intelligent.

Parle de tout avec aisance et sécurité.

Emploie les dix mots, difficiles, maintenant à la mode dans les milieux distingués, mais avant qu'ils ne soient encore devenus d'usage courant.

Laisse croire aux autres qu'ils sont intelligents, surtout quand ils ne le sont pas.

Ne heurte pas les préjugés de classe devant ceux qui en ont.

N'accepte jamais de responsabilités syndicales.

Ne prends dans aucun groupe une fonction demandant du travail. Essaie cependant de paraître en représenter plusieurs et importants.

Parle volontiers tantôt de tes relations avec les puissants, tantôt de tes "amitiés" parmi les pauvres.

Que la justice te laisse dans l'indifférence.

Cependant, aie toujours ce mot à la bouche.

Ne fonde rien.

Réclame-toi de la communauté pour l'exploiter.

Ironise sur ceux qui ne t'admirent pas ou qui te contrarient.

Quand tu es attaqué justement, passe à l'offensive.

Confonds bien épanouissement avec possibilité de te livrer à tes fantaisies.

Laisse tomber tes amis dès qu'ils sont en difficulté, mais ne manque pas de les plaindre.

Ne relis jamais, dans St-Mathieu ou dans St-Luc, les Béatitudes.

N'accorde qu'une attention distraite à l'Évangile.

Évite soigneusement la contradiction et la souffrance.

Mais reste persuadé que tu es chrétien, et même que tous ceux qui font autrement que toi sont des imbéciles ou des exaltés.

L.-J. LEBRET.

(Dans "Efficacité")



Achète bien
qui
achète
chez

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE

Plateau 5151

MONTREAL

865 est, rue Ste-Catherine

LE CALENDRIER DE

chez nous

AVRIL

1953

PRÉSENTE PAR

Molson's

<p>12</p> <p>1891-LES TRAMWAYS COMMENCENT À CIRCULER RUE WELLINGTON, À MONTRÉAL.</p>	<p>13</p> <p>1928-L'AVION ALLEMAND BREMEN - LE PREMIER À TRAVERSER L'ATLANTIQUE DE L'EST À L'OUEST - ATTERRISSAGE SUR GREENLY ISLAND (DÉTROIT DE BELLE-ISLE)</p>	<p>14</p> <p>1937-L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE AUTORISE LA CRÉATION D'UN PARC NATIONAL À GASPÉ</p>	<p>15</p> <p>1892-LE PRIX DE GROS DES OEUFS ATTEINT \$0.13 LA DOUZAINÉ</p>
<p>16</p> <p>1934-AUREL JOLIAT REÇOIT LE TROPHÉE HART</p>	<p>17</p> <p>1886-GRANDS INONDATIONS À MONTRÉAL - LE TRANSPORT EN BATEAU DE LA CÔTE DU BEAUFORT À LA RUE ST-JACQUES CÔTÉ \$0.05</p>	<p>18</p> <p>1921 - UNE TEMPÊTE DE NEIGE RETARDE L'OUVRETURE DU "BASEBALL"</p>	<p>Calendrier présenté par Molson's pour rappeler aux Canadiens d'aujourd'hui les événements sérieux ou joyeux qui ont marqué les années écoulées.</p>